



CSE avenens

L'avenir se construit ensemble

PV CSE n°22

Réunion plénière CSE du 06 mars
2025



Participants

Présents

- Corinne Siard, trésorière (*FO*)
- Romain Le Roux, trésorier adjoint (*FO*)
- Emilie Le Roux (*FO*)
- Julie Fraisse (*FO*)
- Johanna Maury (*FO*)
- Bérangère Jouan (*FO*)
- Béatrice Billon, (*DS CFDT*)
- Hervé Vouland (*FO*)
- Chantal Secondi (*FO*)
- Karine Ferey , *cadre élue*
- Marie-Julie Hovette-Soyer , *DRH*
- Olivier Blondeau , *directeur général*

Excusés

- Stéphane Peignier, secrétaire (*DS FO*)
- Lisa Bevilacqua (*FO*)

Invités

Heure de début : 13h30

Heure de fin : 15h10



SOMMAIRE

1. Points Employeurs :

- Report de la consultation sur l'organisation du PPEA (mise en œuvre 17.03.2025)
- Candidatures RP Gonfaron
- Référents harcèlement (moral et HSAS)

2. Points Elus :

- Validation PV février 2025
- Règlement intérieur modifications (prestaire ASC)
- Information sur LEETO
- Information sur la présentation des comptes du CSE
- Questions RP/diverses:
 - Quelle est la politique de l'association face aux salariés qui exercent en intérim dans un autre établissement hors temps de travail sur site?
 - Des salariés sont arrivés au bout de la grille indiciaire, après 28 ans, ils ne prennent plus d'échelon, de fait leur salaire n'augmente plus depuis des années. Est-il possible de revoir leur évolution salariale?
 - Visite de Gafodio



Point employeur

1) Report de la consultation sur l'organisation du PPEA (mise en œuvre 17.03.2025)

Les élus demandent à la direction générale, la possibilité de faire suite à une requête des salariés du PPEA, afin que des membres élus du CSE soient présents lors de la réunion du 14/03/2025.

La direction générale n'y voit pas d'inconvénient et demande aux élus de prévenir la direction de pôle par mail contenant les noms des élus présents ainsi que de mettre en copie la direction générale.

Les élus demandent si la direction générale sera présente à la réunion?

La direction générale ne sait pas encore si elle pourra y assister.

Les élus interpellent la direction générale au sujet des salariés de Beaulieu qui terminent les vendredis à 14h30 , au sujet des horaires de ces réunions, souvent positionnées sur les vendredis de 14h à 16h, bien après les horaires de travail des salariés.

La direction générale va se rapprocher de la direction de pôle pour adapter la réunion aux salariés concernés.

Les élus et la direction générale verront pour finaliser le rapport de la CSSCT concernant le PPEA et y ajouter les axes d'améliorations en lien avec les réponses de la directrice de pôle.

Validée par les élus

2) Candidatures RP Gonfaron MAS

Mme Béatrice Billon élue à l'unanimité



3) Référents harcèlement (moral et HSAS)

La direction générale demande une fiche récapitulative des fonctions des référents.

Les élus feront une fiche récapitulative des fonctions des référents harcèlement et la présenteront au prochain CSE à la direction générale.

La direction générale demande aux élus un point sur les téléphones prévus aux référents.

Les élus feront un point sur l'inventaire qui a été fait par lors du déménagement afin de retrouver les téléphones concernés et se rapprochera de la direction générale ultérieurement.

Le référent harcèlement désigné par l'employeur informe la direction générale que le téléphone prévu afin d'assurer ses missions a disparu de son bureau lors de son absence pour congés.

La direction générale va se rapprocher de la direction de Beaulieu afin de retrouver le téléphone.



Point élus

1) Validation PV février 2025

Validation par principe en attente de relecture de la direction générale. Voir au prochain CSE du mois d'avril 2025.

2) Consultation et vote Règlement intérieur du CSE (réactualisation du RI).

Les élus informent la direction générale que le RI a été repris afin d'apporter des modifications essentiellement en lien avec les ASC et en collaboration avec le comptable du CSE dans le but d'apporter des améliorations sur la répartition des budgets et de pouvoir redistribuer au maximum sur les ASC.

Les élus informent la direction générale du nouveau format du RI.

La direction générale rappelle aux élus que le derniers RI n'avait pas été voté par désaccord avec le CSE sur le contenu.

La direction générale autorise le vote en notifiant qu'elle votera après une lecture du nouveau RI proposé.

Vote des élus pour à l'unanimité.

3) Information Leeto (prestations à venir).

Les élus informent la direction générale de l'avenant de contrat concernant Leeto. Cet avenant va élargir les prestations pour les salariés en autorisant le CSE à reverser sous forme de « subvention » de l'argent aux salariés en plus des prestations initiales soumises à l'URSSAF. Ce nouveau fonctionnement permettra au CSE de reverser une somme de manière équitable à tous les salariés de l'association leur permettant ainsi de pouvoir bénéficier de leur cagnotte et des réductions de Leeto.

Les élus informent que les dites subventions, catégorisés urssaf donc non plafonnées, sont les suivantes: sport, bien être, loisirs, vacances et culture.

Les élus informent la direction générale qu'un support explicatif (format à définir), sera accessible aux salariés afin de les guider ainsi qu'une campagne d'information par les membres du CSE sur les établissements.

Les élus informent que Leeto pourra être relié directement au logiciel RH pour faciliter la gestion des entrées et sorties des salariés. Les salariés seront informés sur la manière d'utiliser l'entièreté des prestations avant leur départ de l'association.



4) Information sur la future présentation des comptes du CSE avec M.Apard.

Les élus informent la direction générale sur la présentation des comptes du CSE animé par le comptable du CSE M.Apard, en visio, en CSE extra de 9h à 9h30 en amont de la réunion plénière du mois d'avril 2025.

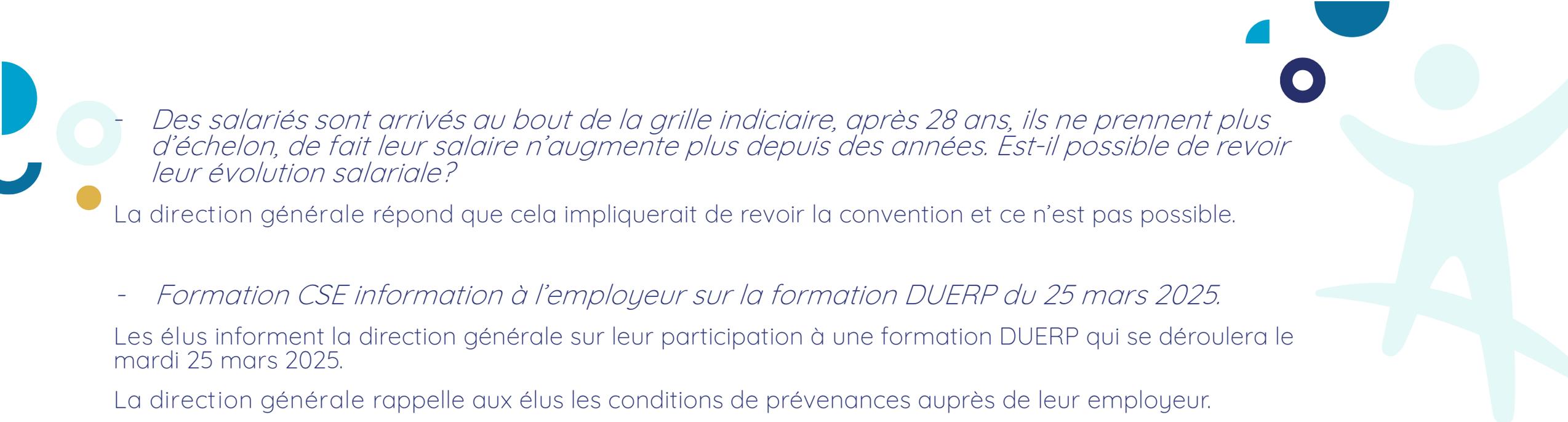
Questions RP/diverses:

- *Quelle est la politique de l'association face aux salariés qui exercent en intérim dans un autre établissement hors temps de travail sur site?*

Les élus argumentent en demandant si un salarié de l'association AVENS peut s'inscrire sur Nactim et aller travailler pour une autre association?

La direction générale rappelle que chaque association a sa propre politique de concurrence. En ce qui concerne AVENS le salarié doit obligatoirement signaler à son employeur principal du cumul d'emploi afin de respecter les durées maximales du travail

La direction générale rappelle qu'il n'est pas possible de travailler via Nactim dans un autre établissement de l'association.

- 
- *Des salariés sont arrivés au bout de la grille indiciaire, après 28 ans, ils ne prennent plus d'échelon, de fait leur salaire n'augmente plus depuis des années. Est-il possible de revoir leur évolution salariale?*

La direction générale répond que cela impliquerait de revoir la convention et ce n'est pas possible.

- *Formation CSE information à l'employeur sur la formation DUERP du 25 mars 2025.*

Les élus informent la direction générale sur leur participation à une formation DUERP qui se déroulera le mardi 25 mars 2025.

La direction générale rappelle aux élus les conditions de prévenances auprès de leur employeur.

Les élus feront un retour sur la formation au prochain CSE.

- *Gafodio, changement des plannings.*

Les élus informent la direction générale que pour donner suite à l'interpellation de certains salariés de GAFODIO à des membres élus du CSE, deux des membres élus se sont déplacés sur le site de Gafodio afin de rencontrer les salariés sur l'annonce du changement de planning avec une mise en place au 1^{er} mai 2025.

La direction générale répond qu'ils n'ont pas encore pris connaissance du nouveau planning.

Les élus reviennent sur les problématiques que risquent d'entraîner ce changement avec des exemples comme sur les plannings des salariés de nuit.

Les élus mettent en avant que les salariés ne sont pas fermés aux changements, cependant ils aimeraient pouvoir trouver des solutions en collaboration avec la direction de pôle.

Les élus mettent en avant que suite à ce changement il n'y aura plus de RA, ce qui correspond à la perte d'un acquis et que l'impact est réel surtout à un moment où on essaye de fidéliser les embauches.



La direction générale répond que de revenir à 35h et une question d'organisation.

Les élus insistent auprès de la direction générale sur le malaise général ressenti lors de la visite aux salariés, qu'ils ont définis comme résignés à ce changement car l'annonce a été faite de manière culpabilisante.

- Les élus remontent différents exemples de salariés impactés par des changements et qui souhaitent simplement une communication fluide.

La direction générale va se rapprocher de la direction de pôle pour avoir les informations nécessaires.

Les élus font le lien avec la même problématique qui s'étend sur plusieurs établissements de l'association à savoir la communication direction/salariés sur l'annonce des changements en lien avec les organisations.

La direction générale rappelle que l'organisation est à la main de l'équipe de direction.

Signatures:

Directeur Général AVENS

M. Blondeau Olivier



Secrétaire adjointe CSE AVENS

Mme LE ROUX Emilie





avens

L'avenir se construit ensemble

Merci d'avoir pris le temps de lire
notre compte rendu